

## DECISION DE LA PRESIDENTE

Département de l'Ardèche – Arrondissement de Privas

### DECISION N° 34\_20\_DP\_CAPCA

#### OBJET : AVANCE DE SUBVENTION A LA REGIE PERSONNALISEE DU THEATRE A PRIVAS

- Vu le Code General des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1321- 2, L2122-17 et L5211-2,
- Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, article 1, II,
- Vu l'arrêté préfectoral n°07-2019-03-27-001 du 27 mars 2019 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche,
- Vu les statuts de la Régie personnalisée du Théâtre de Privas,
- Vu la convention d'objectifs 2017-2020 avec le Théâtre de Privas, l'État, la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de l'Ardèche approuvé par délibération du Conseil communautaire n°2017-06-20/137 en date du 20 juin 2017.

Après information du Bureau réuni le 6 mai 2020 en audioconférence.

Considérant ce qui suit :

Par délibération n°2017-06-20/137 du 20 juin 2017, le Conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs 2017-2020 avec le Théâtre de Privas, l'État, la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de l'Ardèche.

Cette convention, qui reconnaît le Théâtre de Privas comme scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire », prévoit en son article 3.2 le versement d'une subvention par la Communauté d'agglomération comme suit :

- une avance de 30 % en janvier
- 30 % en avril, suite au vote du budget de la Communauté d'Agglomération
- 40 % en septembre

Considérant la crise sanitaire et dans l'attente du vote du budget primitif 2020, il est proposé d'allouer au Théâtre de Privas une deuxième avance sur subvention à hauteur de 40 %, soit 122 800 euros, calculée sur la base de la dotation annuelle 2020 d'un montant de 307 000 euros.

Envoyé en préfecture le 15/05/2020

Reçu en préfecture le 15/05/2020

Affiché le 15/05/2020


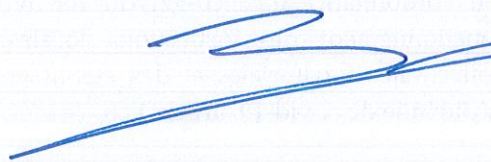
SLOW

La Présidente de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardeche ID : 007-200038933-20200515-34\_20\_DP\_CAPCA-AU

- **Alloue** à la Régie personnalisée du Théâtre de Privas une avance sur subvention de 40 % soit 122 800 € au titre de l'exercice 2020, à valoir sur la subvention annuelle qui sera votée par le Conseil communautaire lors du vote de son Budget primitif 2020.

A Privas, le 15/05/2020

Par délégation du conseil communautaire,  
En l'absence de la Présidente,  
En l'absence du 1er Vice-Président,  
Le 2ème Vice-Président, Yann VIVAT



Ainsi fait et décidé les, jour, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

*Date de publication de la présente décision* : 18/05/2020 publication sur [www.privas-centre-ardeche.fr](http://www.privas-centre-ardeche.fr)